

MÉMOIRE PROJET DE PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER

Présenté dans le cadre des audiences du BAPE

21 et 22 mai 2025 à Saint-Damase

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. PRESENTATION DE LA MRC DE LA MATAPEDIA	2
2. L'EOLIEN DANS LA MATAPEDIA	3
3. RETOMBÉES ECONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	6
3.1 Retombées économiques	7
3.1.1 La création d'emplois directs et indirects.....	7
3.1.2 Revenus générés	7
3.1.3 Opportunité pour les entreprises régionales.....	8
3.2 Retombées sociales	8
3.2.1 Acceptabilité sociale et engagement des citoyens	8
3.3 Retombées environnementales.....	9
3.3.1 Préservation de la biodiversité et du paysage.....	9
4. INTEGRATION DU PROJET EN LIEN AVEC L'ÉCOTERRITOIRE HABITÉ DE LA MATAPEDIA ...	10
5. LIEN STRATEGIQUE AVEC HYDRO-QUEBEC.....	11
6. COMPETENCE LEGALE DES MRC ET DES MUNICIPALITES EN MATIERE D'EOLIEN	12
7. LIEN AVEC LES DIFFERENTES PLANIFICATIONS TERRITORIALES DE LA MATAPEDIA.....	13
8. ANALYSE DU RISQUE FINANCIER DU CITOYEN DANS UN INVESTISSEMENT MUNICIPAL EN EOLIEN	14
9. CONCLUSION.....	16

Introduction

À la suite de la séance publique d'information tenue en janvier 2025, par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, mandatait ce dernier pour la tenue **d'une audience publique sur le projet de parc éolien Canton MacNider.**

C'est dans ce contexte que le présent mémoire est rédigé et vise donc à **formuler l'opinion de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de La Matapédia** quant à son analyse des retombées (économiques, sociales et environnementales) liées au projet. Ce mémoire tentera également de **préciser les bénéfices anticipés et les défis estimés pour la région.**

Situé dans la **MRC de La Matapédia**, dans les municipalités de **Saint-Damase et St-Noël**, ce parc éolien représente un investissement important (400 M\$) qui suscite un intérêt tant au niveau économique que social et environnemental. Ce projet, qui est considéré comme un **prolongement** du parc éolien actuel de St-Damase, a reçu un **accueil favorable du conseil de la MRC** dès les premières discussions soumises auprès des membres du conseil.

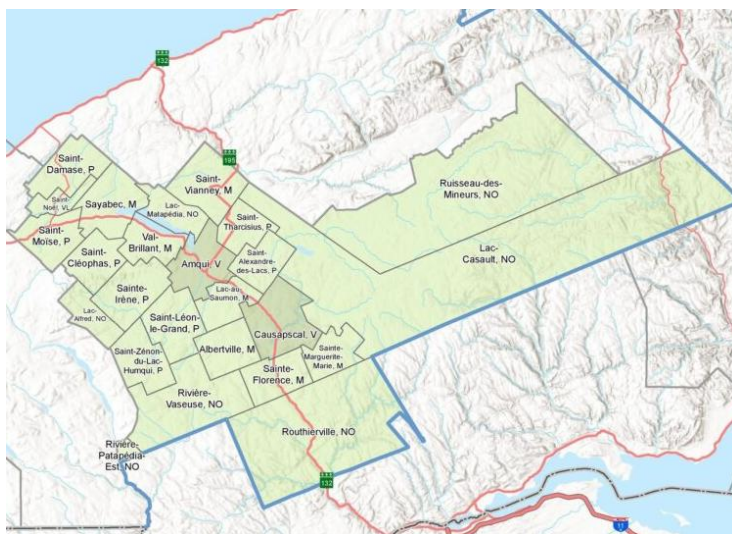
1. Présentation de la MRC de La Matapédia

Créée en 1982 au terme d'une expérience pilote du gouvernement du Québec, **la MRC de La Matapédia** est constituée des **18 municipalités locales et villes**. La responsabilité première de la MRC consiste à **planifier l'aménagement du territoire**. La MRC assume donc des responsabilités en matière d'aménagement et de développement durable du territoire et offre des services de qualité pour les municipalités : assurer la sécurité des biens et des personnes, concerner le milieu et défendre les intérêts des Matapédiennes et Matapédiens. Au fil des années, les élus de la MRC ont innové à maints égards en confiant **d'autres responsabilités supplémentaires** afin de se doter de services municipaux de qualité à des coûts équitables. Cette solution permet de maintenir des emplois tout en offrant un service de proximité aux municipalités membres.

Aujourd'hui, la MRC de La Matapédia compte sur l'expertise d'une cinquantaine d'employés répartis dans l'ensemble de ses services.

Pour plus d'informations sur la MRC :

<https://www.mrcmatapedia.qc.ca>



Carte MRC de La Matapédia. Source : MAMH (2022)

2. L'éolien dans La Matapédia

Depuis plusieurs années, l'énergie éolienne est présente sur le territoire matapédien et joue un rôle important dans son développement économique. Le **projet de parc éolien Canton MacNider** viendrait prolonger l'actuel parc « **Fleur de Lys** » de Saint-Damase, mis en service à la fin 2014.

La MRC accueille deux (2) autres parcs éoliens sur son territoire :

- Le parc éolien **Lac-Alfred**, mis en service en 2013, est l'un des plus importants au Canada, il est situé dans les **MRC de La Matapédia** et de **La Mitis**. En 2014, les MRC de **La Matapédia** et de **La Mitis** ont acquis **12,5 %** du parc.
- Le parc éolien **Vents du Kempt** est situé sur le territoire de **Sainte-Marguerite-Marie et de Causapscal**, dans la **MRC de La Matapédia**. Il est en opération depuis décembre 2014.

Les élus de La Matapédia ont généralement soutenu le développement de l'énergie éolienne, notamment en raison de son impact économique positif sur la région. Pour eux, il est important que les profits générés par l'énergie éolienne soient réinvestis localement, afin de favoriser l'autonomie économique de la région. Mais s'ils sont favorables au développement de la filière, ils sont également préoccupés par les impacts de ce développement et demeurent prudents sur les projets qui pourraient s'intégrer sur le territoire.

C'est d'ailleurs pour cette raison que la MRC de La Matapédia a adopté plusieurs mesures pour encadrer le développement de l'énergie éolienne sur son territoire. Un **règlement de contrôle intérimaire (RCI)** sur l'éolien a été élaboré en **2007**, à la suite d'une **consultation publique**. Cette consultation visait à encadrer le développement éolien en tenant compte des préoccupations des citoyens et des impacts sur le territoire.

Depuis, ce **règlement (RCI)** a été intégré au **Schéma d'aménagement et de développement** de la MRC de La Matapédia. Pour la MRC, l'éolien demeure une source d'énergie renouvelable essentielle pour la transition énergétique du Québec et elle est fière de pouvoir y apporter sa contribution tout en disposant de revenus supplémentaires pouvant permettre à sa communauté d'affronter des défis importants.

Un engagement en faveur d'un avenir énergétique responsable

La MRC de La Matapédia s'est impliquée dans la **Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent (RIÉBSL)** et dans l'**Alliance de l'Énergie de l'Est**. Pour les élus de la MRC, cette solidarité représente un potentiel de pouvoir partager une richesse locale pour qui, autrement qu'en se regroupant, ne pourrait bénéficier à toute la communauté. Les potentiels éoliens étant variables d'un territoire à l'autre et d'une municipalité à l'autre, cette façon de faire permet ainsi à des municipalités de bénéficier de revenus qui autrement, ne pourraient jamais leur être versés. Situation qui aurait pu causer un écart important entre les municipalités d'un même territoire. En se regroupant, c'est l'ensemble des municipalités qui peut bénéficier d'un retour financier de la ressource vent et ce pour tout le territoire couvert par l'Alliance.

De plus, en tant que membre de cette Alliance, la MRC bénéficie d'une plateforme de collaboration qui lui permet :

- De **participer aux décisions stratégiques** sur les projets énergétiques régionaux ;
- **D'accéder à un partage de connaissances et d'expertise** en matière d'énergies renouvelables, en particulier l'éolien ;
- D'améliorer **la planification énergétique du territoire** pour maximiser les retombées économiques et environnementales.

L'Alliance de l'Énergie de l'Est encourage la réalisation de projets dont **la gouvernance est locale**, permettant aux municipalités et MRC membres de garder une **maîtrise sur le développement énergétique de leur territoire**.

Dans ce contexte, la MRC peut tirer des avantages directs du parc éolien, notamment :

- Une **redistribution équitable** des retombées financières, via les redevances et autres bénéfices liés à l'exploitation d'un parc ;
- Une **participation citoyenne accrue**, favorisant une transition énergétique inclusive et adaptée aux réalités locales ;
- Une reconnaissance du rôle de la région comme **acteur clé dans le développement des énergies renouvelables** au Québec.

La participation de La Matapédia dans les projets a permis, notamment, de mettre en place depuis 2022 un fonds « **mesure de soutien au développement** » au sein de son organisation. Précisément, un montant de **150 000 \$ annuellement** est approprié au service de développement de la MRC et vient appuyer des activités plus précises sous différentes mesures (**Attractivité et recrutement/promotion du territoire/parteneriat et soutien/études et prospection**).

Plus concrètement, le financement vient appuyer la participation de la MRC à des **activités de recrutement** dans des événements nationaux, **la promotion des entreprises matapédiennes**, des **outils de promotion** du territoire dans des **salons touristiques**, la mise en place **d'affiches de bienvenue ou d'attraits touristiques, d'études sur la sécurité sur le lac Matapédia**, le maintien du service de **travail de rue**, des ententes de partenariats avec des **organisations du milieu**, la réalisation de **plan d'aménagement et de développement de la Seigneurie du lac Matapédia**, la mise en place d'un **fonds de numérisation**, etc.

Bref, on parle de **600 000 \$ au bénéfice de services, d'initiatives, d'investissements et plus pour la collectivité matapédiennne**. Ces revenus permettent également de **faire plus** sans devoir solliciter une quote-part des municipalités du territoire. Nous ne pouvons pas négliger que les **distributions des revenus éoliens qui sont effectués auprès des municipalités** sont tout aussi appréciés et viennent permettre aux municipalités de **réaliser des projets** qui ne pourraient voir le jour sans ce financement.

Que ce soit comme hôte ou encore comme partenaire financier, la présence des parcs éoliens permet donc **un retour financier non-négligeable** pour les communautés matapédiennes. Les entreprises et organismes de La Matapédia bénéficient également du **Fonds régional Bas-Laurentien** (par l'entremise du Collectif régional de développement) qui lui-même relève de revenus provenant de la participation de la Régie et de l'Alliance.

3. Retombées économiques, sociales et environnementales

Le développement du parc éolien Canton MacNider (PECMN) engendre plusieurs **retombées économiques positives** pour la MRC de La Matapédia et ses environs. Que ce soit en phase de construction ou d'exploitation et de maintenance, le parc éolien est une **opportunité d'affaires intéressante** pour le territoire.

3.1 Retombées économiques

3.1.1 La création d'emplois directs et indirects

La construction (150 emplois estimés) et l'exploitation d'un parc éolien permet la **création d'emplois directs**, notamment dans les secteurs de la construction, de la maintenance et de la gestion des infrastructures. Ces emplois contribuent à dynamiser le marché du travail local, souvent marqué par des défis de la ruralité. Par ailleurs, des **emplois indirects** sont également à considérer dans les secteurs des services, de la logistique et de la fourniture de matériaux et d'équipements.

3.1.2 Revenus générés

Le projet implique des investissements importants mais ces investissements se traduisent également par des retombées fiscales significatives pour le territoire de la MRC de La Matapédia (64 000\$/an estimé) pendant les 25 ans d'opération (pour 1,6 M\$). Que ce soit par **les redevances municipales, de taxes foncières**, de redevances et de contributions financières versées par l'exploitant du parc. Ces différents types de revenus viennent **renforcer les capacités budgétaires de propriétaires et de municipalités**. Ce même montant (1,6 M \$) sera également disponible régionalement au CRD par le **Fonds de développement régional** auquel la MRC de La Matapédia peut également présenter des projets.

Enfin, on ne peut passer sous silence le retour des **paiements fermes** qui seront versés aux deux municipalités hôtes du parc **St-Damase 230 000\$ et St-Noël 155 000 \$ annuellement**.

3.1.3 Opportunité pour les entreprises régionales

La présence du parc favorise également **le développement et le maintien d'entreprises locales**, en particulier celles offrant des services spécialisés liés à l'énergie renouvelable, à la construction, à la maintenance, aux travaux forestiers, au transport, etc.

3.2 Retombées sociales

3.2.1 Acceptabilité sociale et engagement des citoyens

L'**acceptabilité sociale** d'un tel projet repose sur l'**adhésion des citoyens**, la **prise en compte des préoccupations locales** et la **transparence du processus de développement**. Pour le projet en cause, plusieurs initiatives ont été mises en place pour assurer une **intégration réussie** au sein de la communauté. Des **soirées d'information et de consultation** ont permis aux élus et aux citoyens **d'exprimer leurs préoccupations** et d'obtenir des réponses précises sur le projet. Il faut aussi souligner que la présence et l'**expérience vécue lors de la réalisation du parc St-Damase 1** permet d'atténuer les impacts, préoccupations et questionnements des gens face au projet. Cela dit, pour côtoyer ces gens, pour les écouter, les représenter et transmettre leurs demandes, nous pouvons affirmer que **la majorité des résidents sont favorables** au projet.

Enfin, le projet repose sur une **concertation transparente** avec les élus municipaux du territoire mais aussi de l'Alliance. Élus qui sont préoccupés par les enjeux d'occupation et d'habitation du territoire, des impacts sociaux et environnementaux, de l'intégration harmonieuse du projet de façon générale.

Jusqu'à maintenant et même dans le cadre du projet St-Damase 1, les échanges avec le promoteur privé ont été **fluides, respectueuses et soucieuses des demandes et préoccupations partagées**. Nous sommes donc **rassurés et confiants** que le projet Canton MacNider présente dans le milieu un **assentiment positif de la part des élus et des citoyens** de La Matapédia.

3.3 Retombées environnementales

3.3.1 Préservation de la biodiversité et du paysage

Les études d'impact environnemental ont permis d'identifier des mesures visant à **réduire l'empreinte écologique** du projet, notamment :

- La **préservation des habitats naturels sensibles**;
- L'adoption de **procédures limitant les nuisances sonores et visuelles**;
- **L'intégration paysagère harmonieuse avec l'environnement local**.
- **L'autorisation de la CPTAQ**, assurant une intégration cohérente avec le territoire agricole.

Encore une fois, l'expérience et la collaboration du promoteur dans l'expérience St-Damase 1, nous permet de croire que **l'ouverture et le souci de l'environnement et des habitants locaux** feront partie intégrale de leur bonne gestion du parc autant durant la période de construction que lors de l'exploitation qui s'en suivra.

4. Intégration du projet en lien avec l'Écoterritoire habité de La Matapédia

Qu'est-ce que l'Écoterritoire habité de La Matapédia ?

L'Écoterritoire habité de La Matapédia représente un **modèle de développement durable** qui vise essentiellement à **viabiliser la collectivité matapédienne** selon une approche de **développement durable** en accord avec la vision matapédienne. C'est vers cette vision que s'oriente l'Écoterritoire habité tout en s'appuyant sur des enjeux qui traitent des **trois dimensions de la qualité de vie** : le **milieu de vie** (dimension environnementale), le **mode de vie** (dimension sociale) et le **niveau de vie** (dimension économique).



L'Écoterritoire
habité de
LA MATAPÉDIA

Source : MRC de La Matapédia

La MRC a donc développé un **modèle de développement rural unique** inspiré de l'expérience française des Parcs naturels régionaux. Ce projet comprend **un concept original assorti d'enjeux, d'orientations et d'objectifs de développement**. Le plan d'action mis à jour repose sur **quatre (4) enjeux et dix objectifs** de développement qui découlent des propositions d'initiatives et de projets à mettre en place **pour vitaliser** La Matapédia.

Ainsi la MRC valorise son territoire à travers une approche d'Écoterritoire habité, qui vise à concilier :

- La **préservation des écosystèmes** et la **mise en valeur des milieux naturels** ;
- Le **maintien des communautés rurales** et la **création d'opportunités locales durables** ;
- L'intégration des projets énergétiques qui **respectent l'environnement et les réalités locales**.

Le parc éolien Canton MacNider s'inscrit dans cette logique de **cohabitation avec les communautés locales**, assurant un équilibre entre **développement énergétique et de préservation du territoire**. Il s'inscrit également dans une dynamique de développement durable et de transition énergétique visant à réduire la dépendance aux énergies fossiles et à promouvoir les énergies renouvelables au Québec en lien avec le **Plan pour une économie verte 2030**.

5. Lien stratégique avec Hydro-Québec

Hydro-Québec joue un rôle clé dans le développement éolien au Québec. La société a d'ailleurs lancé plusieurs appels d'offres pour **augmenter la production d'énergie renouvelable** au cours des dernières années dont le projet de Canton MacNider.

Le projet contribue à produire de **l'énergie propre**, de **renforcer l'indépendance énergétique** de la province tout en **générant des retombées** pour le territoire de la MRC. Ce lien stratégique permet une **sécurisation des revenus** par un **contrat d'achat d'électricité à long terme**.

6. Compétence légale des MRC et des municipalités en matière d'éolien

Les projets éoliens du Québec sont **régis par des règles strictes** et les MRC et municipalités doivent se **conformer aux lois et règles** concernant les énergies renouvelables.

Les MRC sont en mesure **d'encadrer les projets énergétiques** de leur territoire grâce à différentes dispositions :

- ✓ Le **schéma d'aménagement et de développement durable** ;
- ✓ Les **règlements municipaux** pour encadrer les infrastructures énergétiques ;
- ✓ Les **ententes intermunicipales** pour la gouvernance énergétique.

Concernant les règlements d'emprunt, le processus et obligations des municipalités comme des MRC sont **encadrés par la loi et doivent être approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH)**.

Évidemment, les élus analysent **sérieusement toutes les propositions** qui engagent le municipal et ses concitoyens. Ils sont **très prudents** dans les engagements qu'ils prennent et de la responsabilité que **de tels engagements anticipent** sur leur municipalité. Dans les dossiers plus spécifiques ou spécialisés, tel que l'éolien, ils savent **s'entourer ou engager des experts, des consultants ou des professionnels qualifiés** leur permettant **de recueillir**



l'information nécessaire pour une prise de décision éclairée.

Dans cette optique de bénéficier de professionnels compétents, l'appartenance à l'Alliance est également considérable et fort appréciable. Effectivement, l'Alliance profite **d'une équipe de professionnels permanents** possédant des **compétences et de l'expertise sur la gestion, le développement éolien, les finances et l'aspect juridique pour le bénéfice de ses membres**. L'intérêt commun : **les bénéfices et le retour sur l'investissement.**

7. Lien avec les différentes planifications territoriales de La Matapédia

Outre l'Écoterritoire habité de La Matapédia, des planifications territoriales relèvent de la MRC. Pour ce faire, nous nous assurons que **le projet éolien s'aligne** avec :

- ✓ **Le schéma d'aménagement et de développement**, qui identifie les zones propices aux infrastructures énergétiques ;
- ✓ **Le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)**, qui veille à la préservation des écosystèmes ;





✓ Le **futur plan climat** (en élaboration actuellement) qui doit être déposé au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Rappelons que ce plan vise à réduire les gaz à effet de serre (GES) et à l'adaptation aux changements climatiques et s'inscrit dans la politique-cadre du gouvernement.

8. Analyse du risque financier du citoyen dans un investissement municipal en éolien

Évidemment, cette préoccupation de la charge financière est un **enjeu très important pour les élus**. Pour tous les projets éoliens présentés, les élus s'assurent que **les prévisions auront des impacts limités et avec le moins de risques possible**. Il faut souligner que des **analyses rigoureuses sont effectuées et questionnées** par les élus pour chaque projet.

Nous concevons **que le risque financier est faible puisque bien planifié**. Pour ce faire, **l'Alliance, par son modèle d'affaires**, s'assure que :

- ✓ Les revenus prévus de la vente d'électricité **compensent** l'investissement ;
- ✓ Les dépenses sont **couvertes avant de redistribuer** les surplus ;
- ✓ Les **contrats d'achat avec Hydro-Québec garantissent la stabilité financière**.

Pour les élus de la MRC de La Matapédia, l'expérience du parc éolien de Lac-Alfred démontre bien que **l'éolien est une source de revenus stable et bénéfique** pour la communauté où le **risque, bien qu'omniprésent, n'ait eu aucun impact négatif** pour les populations concernées. Depuis l'acquisition des parts et la mise en place de nombreux parcs éoliens sur le territoire québécois, **les analyses se raffinent tout comme l'expertise des professionnels**, nous sommes donc encore une fois **rassurés sur le risque que représente le projet pour nos contribuables**.

9. Conclusion

En conclusion, nous tenons à rappeler les principaux éléments qui nous permettent de nous positionner **favorablement** au projet de St-Damase 2 (Canton MacNider).

Le parc éolien du Canton MacNider représente une **opportunité majeure** pour la MRC de La Matapédia, tant sur les plans économique, social qu'environnemental.

- Il générera des **emplois locaux** et soutiendra l'économie régionale ;
- Il contribuera à **réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)** et protéger l'environnement ;
- Il présente une **grande acceptabilité sociale** auprès des citoyens et des élus locaux.

Le projet s'inscrit dans la **philosophie de l'Écoterritoire habité de La Matapédia** par son approche de **développement durable et responsable**.

Le **parc éolien Canton MacNider** s'inscrit pleinement dans la **transition énergétique et la décarbonation du Québec**, en garantissant des **retombées économiques positives**, une **intégration respectueuse du territoire** et un **alignement avec les stratégies gouvernementales**. Grâce à une **gouvernance participative et transparente**, ce projet est une **opportunité structurante** pour la MRC de La Matapédia et l'ensemble de ses municipalités.

Pour toutes ces raisons, nous encourageons le BAPE à **appuyer ce projet**, qui s'inscrit dans la volonté de la région mais aussi du Québec. Un tel projet vient **promouvoir les énergies renouvelables** pour bâtir un **avenir durable pour les générations futures** tout en favorisant positivement l'avenir et le devenir de nos communautés, de notre territoire.